## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. ERIC LE DISSES / MME VALÉRIE GUARINO

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 14 Février 2020

OBJET: Travaux de maintenance dans les collèges publics: annulation d'opérations au titre des listes des années 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Février 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé d'approuver :

- l'annulation de 25 opérations de maintenance au titre de l'année 2015 pour un montant de 508 000 €TTC,
- l'annulation de 20 opérations de maintenance au titre de l'année 2016 pour un montant de 1 019 000 €TTC.
- l'annulation de 10 opérations de maintenance au titre de l'année 2017 pour un montant de 483 000 €TTC,
- l'annulation de 5 opérations de maintenance au titre de l'année 2018 pour un montant de 215 000 €TTC,
- l'annulation de 6 opérations de maintenance au titre de l'année 2019 pour un montant de 470 000 €TTC.
- les mouvements de désaffectation comme indiqué en annexe du rapport.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées